



Assassinat du président haïtien Jovenel Moïse

I. QUESTIONS ROUGES

Les **Questions Rouges (QR)** sont des interrogations (19), non exhaustives, desquelles le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) va développer des approches et tenter de comprendre certaines zones d'ombre dans l'assassinat du président Jovenel Moïse, le 7 juillet entre 1h 30 et 1h 50 du matin, à partir du document de cadrage élaboré (*Assassinat du président de fait Jovenel Moïse Le CARDH suit l'enquête et fera périodiquement des recommandations, 19 juillet 2021*)

~~~~~

1. Pourquoi Monsieur Claude Joseph, prétendant être Premier ministre, a-t-il précipitamment affirmé en moins de 24h que la situation est sous contrôle et déclaré l'état de siège<sup>1</sup> et que son gouvernement restera en place jusqu'à la réalisation de nouvelles élections (moniteur spécial # 37, cinquième considérant) ?
2. Pourquoi la scène de crime ainsi que sa périphérie n'ont-elles pas été sécurisées ?
3. Pourquoi dans les 48h qui ont suivi l'assassinat, la Justice n'a pas été mise en branle, notamment l'action publique (commissaire du gouvernement, chef de la poursuite) ?
4. Pourquoi les agents et les responsables des Unités de sécurité générale du Palais national (USGPN), de sécurité présidentielle (USP) et de Counter Assault Team (CAT-TEAM) n'ont-ils pas été immédiatement arrêtés ?
5. Pourquoi la responsabilité du ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT), incluant le service de l'immigration et de l'émigration, n'a-t-elle jamais été évoquée ?
6. Pourquoi aucun responsable n'a démissionné ?
7. Appuyé par le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) pour conduire le gouvernement démissionnaire (tweet de Madame Lalime le 8 juillet), pourquoi Claude Joseph perd-t-il brusquement ce support ?
8. L'information du journal colombien Noticias Caracol réaffirmant, sur la base des conclusions de la FBI, que Claude Joseph est l'un des auteurs intellectuels de l'assassinat, est-elle pertinente ?

---

<sup>1</sup> Selon l'article 278 de la Constitution : « Aucune place, aucune partie du Territoire ne peut être déclarée en état de siège qu'en cas de guerre civile ou d'invasion de la part d'une force étrangère. L'acte du Président de la République déclaratif d'état de siège, doit être contresigné par le Premier Ministre, par tous les Ministres et porter convocation immédiate de l'Assemblée Nationale appelée à se prononcer sur l'opportunité de la mesure. »

**9.** Les Nations unies ont des missions en Haïti depuis le 30 avril 2004. Quel est leur rôle dans l'enquête et, éventuellement, leur part de responsabilité ?

**10.** Revenue au pays le 17 juillet, pourquoi Martine Moïse ainsi que sa fille, témoins « privilégiés », n'ont-elles pas encore été interrogées par la justice haïtienne ou par la police ?

**11.** Pourquoi Monsieur Joseph Vincent (55 ans), « ancien » informateur de la Drug Enforcement Administration (DEA) impliqué dans l'assassinat, en a-t-il immédiatement informé la DEA et quand un agent de celle-ci, du Federal Bureau of Investigation (FBI) ou de n'importe quel service de renseignement devient-il ancien ?

*Dans un communiqué adressé à CNN, la DEA a confirmé que « L'un des suspects de l'assassinat du président haïtien Jovenel Moïse était à l'occasion une source confidentielle de la DEA. Après l'assassinat du président Moïse, le suspect a joint ses contacts à la DEA. Un responsable de la DEA affecté à Haïti a exhorté le suspect à se rendre aux autorités locales et, avec un responsable du département d'État américain, a fourni des informations au gouvernement haïtien. Le gouvernement a ensuite arrêté le suspect ainsi qu'un autre ».*

*Traduction de TVA Nouvelle (chaîne canadienne).*

*<https://www.tvanouvelles.ca/2021/07/13/assassinat-de-jovenel-moise--des-informateurs-de-la-dea-et-du-fbi-impliques>*

**12.** L'entourage immédiat du président ayant des drug dealers (Mathieu Lissner Joseph, proche du président et détenteur d'une carte d'accès au palais, a été arrêté le 5 mars par la DEA et le FBI), ce paramètre ne devrait-il pas être considéré dans l'enquête ?

**13.** Ne serait-il pas utile de remonter aux sept (7) premiers mercenaires officiellement interceptés le 17 février 2019, près de la Banque de la République d'Haïti (BRH), puis libérés par le ministère de la justice et retournés aux États-Unis le 20 février à l'insu des autres autorités (Premier ministre, commissaire du gouvernement, Parlement, Cour de cassation...) ?

*• Depuis 2019, des mercenaires sont souvent interceptés sur le territoire haïtien, puis libérés et rentrés chez eux à l'insu de tout le monde : sept repérés le 17 février 2019 près de la Banque de la République d'Haïti (BRH), puis libérés le 20 février et retournés aux États-Unis ; Jacques Yves Duroseau, ancien marin américain, intercepté à l'aéroport international Toussaint Louverture le 12 novembre 2019 à bord du vol 949 de la American Airlines avec des « pistolets », des fusils d'assaut... puis libéré et retourné aux États-Unis. Au palais et dans le cortège du président des mercenaires ont été remarqués.*

*• Lors des manifestations antigouvernementales 2019, plus d'une vingtaine de personnes ont été tuées d'une balle à la tête, sans pouvoir identifier les tireurs. Bizarrement des mercenaires allaient être remarqués au haut de la tour de 2004*

*• Des voitures nom immatriculées avec vitres teintées ont toujours été remarquées dans le cortège du président. D'autres stationnées dans des coins.*



©Mario Andresol 18 oct. 2019



- 14.** Jovenel Moïse étant un président torturé, puis assassiné dans les conditions évoquées (même un agent de sa sécurité n'a été blessé, pas même un chien n'a aboyé...), Haïti ne devrait-elle pas être le pays qui dirige l'enquête ou, en raison de ses limites scientifiques et autres, qui décide le pays ou l'institution multilatérale qui va diriger l'enquête ?
- 15.** Quelles seront les conséquences géopolitiques de l'assassinat du président Jovenel Moïse ?
- 16.** La « lutte » que le président a initié contre certains « oligarques », qualifiés de corrompus, d'association de malfaiteurs... ne devrait-elle pas être considérée dans l'enquête (paradoxalement, seuls des hommes d'affaires ne faisant pas partie de sa famille ont été pourchassés) ?
- 17.** Ne devrait-on pas considérer la détérioration des rapports entre Jovenel Moïse et le PHTK l'ayant porté au pouvoir, donnant ainsi naissance au « Jovenelisme » formé principalement de trois partis politiques ?
- 18.** Le 5 juillet 2021, deux jours avant l'assassinat, Jovenel Moïse a pris illégalement un décret (Moniteur du 5 juillet, spécial #36 A) accordant « pleine et entière décharge aux anciens Premiers ministres et ministres (...) ». Comment devrait-on considérer cet acte, vu qu'il devait remettre le pouvoir à l'ancien président Martelly, comme convenu ?
- 19.** Comment sont établis les rapports entre le FBI, la DEA, l'INTERPOL, la police haïtienne, la justice haïtienne et la Colombie, tous impliqués dans l'enquête ?

*Port-au-Prince, le 23 juillet 2021*